

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL152

présenté par

Mme Untermaier, M. Saulignac, Mme Karamanli, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes
et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 17

Un rapport sur l'exécution de cette mission par les commissaires de justice est remis au Parlement au terme de 2 ans suivant la promulgation de la présente loi. Est annexé l'avis émis par le collège de déontologie de la profession sur les questions soulevées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à obtenir un rapport sur les effets de cette expérimentation.

Au regard du public qu'elle est susceptible d'affecter, il est essentiel que les parlementaires aient connaissance des résultats de cette expérimentation.